

Plan de relance : le Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables présente ses mesures de soutien à l'économie française

Activité partielle, PGE, fonds de solidarité... les 21 000 experts-comptables et leurs 130 000 collaborateurs sont fortement mobilisés depuis 3 mois aux côtés de 2 500 000 entreprises, principalement PME et TPE, dans toute la France. Fort de cette proximité, l'Ordre des experts-comptables tire les enseignements des bonnes pratiques nées durant la crise et appelle les pouvoirs publics à les pérenniser.

Trois grands axes de réflexion sont portés par l'Ordre et son président Charles-René Tandé :

Accélérer la transition numérique

Les entreprises déjà bien avancées dans leur transition numérique ont moins souffert. Il est fondamental d'**inciter l'investissement dans la digitalisation** (revoir les régimes d'amortissement, de charges déductibles, inventer un crédit d'impôt digital) et **de simplifier les conditions d'usage des outils numériques** (favoriser la signature électronique en l'acceptant au niveau des services de l'Etat, officialiser les réunions administratives obligatoires à distance).

Adapter la législation du droit du travail

Pour **sécuriser le recours au télétravail** et **encourager l'activité à distance des salariés**, il est nécessaire d'adapter le droit du travail ; de repenser les règles des durées de travail (défiscaliser les heures supplémentaires ; accroître le plafond du nombre d'heures).

Favoriser le développement des entreprises de proximité

Les entreprises doivent reconstituer leurs fonds propres. Pour cela, l'Ordre propose de **mobiliser l'épargne des Français à destination des entreprises de proximité** grâce à des mesures incitatives (autorisation des débloquages des contrats PEE, PERCO, Madelin pour investir au capital des TPE).

Ces premières réflexions post-COVID, nées des échanges entre les experts-comptables et leurs clients, sont aujourd'hui ardemment défendues par le Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables et présentées aux administrations concernées.

« Cette parenthèse, aussi brutale qu'inattendue, a mis en lumière de grands enseignements parmi lesquels la nécessité d'accélérer la transition numérique des entreprises ou encore d'adapter les législations du droit du travail aux nouvelles pratiques de télétravail. A très court terme, il faut prioritairement aider les entreprises à reconstituer leurs fonds propres pour leur permettre de sauvegarder les emplois et recommencer à investir » observe Charles-René Tandé, Président du conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables.

A propos de l'Ordre des experts-comptables

L'Ordre des experts-comptables rassemble 21 000 professionnels, 130 000 collaborateurs et 6 000 experts-comptables stagiaires. Placé sous la tutelle du ministère de l'Economie et des Finances, l'Ordre des experts-comptables a pour rôle d'assurer la représentation, la promotion, et le développement de la profession française d'expert-comptable. Il veille, par ailleurs, au respect de la déontologie, de la qualité et de la discipline professionnelle.

Contact presse :

Agence Abrasive - contact@abrasive.fr

Xénia ARRIGNON : 06 12 36 57 26 & Karine MICHAUD : 06 50 61 06 64